

Commune de CARDROC

35190 CARDROC

République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 15 décembre à 20 h 00**Le Conseil Municipal de la commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse CAKAIN, Maire :****Présents : Mr Morin Philippe, Mr Berthéléme Jean-Gabriel, Mr Chevallier Jean-Michel, Mr Communier Patrick, Mr Nicolas Sébastien, Mme Chesneau Audrey
Mme Grimaud Le Reste Martine, Mr Goisbeau Claude****Pouvoirs :****Mr Nouvel Stéphane a donné pouvoir à Mme Grimaud Le Reste Martine****Mme Cousin Delphine a donné pouvoir à Mr Morin Philippe****Mme Trotin Karine a donné pouvoir à Mme Cakain Marie-Thérèse****Absente : Mme Clauzon Amandine,****Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal		15
En exercice		13
Qui ont pris part à la délibération Présents : 09 Pouvoirs : 03		12

Date de convocation : le 09/12/2021

Date d'affichage : le 09/12/2021

Date de publication : le 09/12/2021

OBJET : SECURISATION ET EMBELLISSEMENT DES ENTREES ET TRAVERSEES DE LA COMMUNE DE CARDROC

Délibération n°01/15/12/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision concernant la poursuite ou non des travaux de sécurisation et d'embellissement des entrées et traversées de la commune de Cardroc. La première tranche des travaux (rue du Bois du Parc et Parking) est terminée. Restent à réaliser la tranche 2 (rue des Tisserands) et la tranche 3 (Rue du Bois du Parc).

Après en avoir délibéré et compte tenu de la prise en compte de divers éléments, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal DECIDE de stopper les travaux d'embellissement et de sécurisation du bourg de Cardroc tels que prévus dans le marché.

Les membres du conseil municipal donnent pouvoir à Mme le Maire d'informer Mr Frédéric Giraud (SARL GP ETUDES de Janzé), Maître d'œuvre, de l'arrêt des travaux du marché concerné.

Monsieur Frédéric Giraud avertira les entreprises Bidault (lot 1), Lessart (lot 2) et ID VERDE (lot 3) de la décision prise par le conseil municipal.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES 2021

Délibération n°2/15/12/2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été demandé aux associations communales qu'elles fassent leur demande de subvention pour l'année 2021. Après avoir examiné les bilans financiers et les projets de chaque association, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'octroyer les subventions suivantes :

- La gaule cardreucienne : 15 adhérents : 10 €* 15 adhérents, soit un montant de 150 €
- Association Ping Pong : 8 adhérents : 10 €*8 adhérents, soit un montant de 80 €
- Club Rando découverte : 23 adhérents : 10 €*23 adhérents, soit un montant de 230 €
- ACCA (association de chasse de Cardroc) : 14 adhérents : 10 €*14 adhérents, soit un montant de 140 € et une participation supplémentaire à hauteur de 140 € pour prise en charge de 50 % du coût de 7 bracelets de chasse pour les battues au sanglier. Coût d'un bracelet : 40 €. Soit un montant global de subvention de 280 € pour l'ACCA.

Les autres associations communales n'ont pas souhaité faire de demande de subvention pour l'année 2021.

OBJET : TARIFS 2022 : LOCATION DE LA SALLE RENE YVETOT ET DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Délibération n° 03/15/12/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les tarifs de location des deux salles de Cardroc pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents de modifier les tarifs de location. Soit pour l'année 2022 :

LOCATION DE LA SALLE RENE YVETOT

(240 personnes maximum)

LOCATION	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE	Chauffage
Vin d'honneur Et Assemblées Générales	75 €	150 €	25 €
1 repas	150 €	300 €	25 €
2 repas	300 €	600 €	50 €
WEEK-END	400 €	800 €	50 €
Caution	1 500 €	1 500 €	

Respect de l'heure le soir : 2 h du matin

Acompte : 30 %

Location de la salle : ½ tarif en semaine du lundi au vendredi midi, hors jours fériés et ponts.
(Pas de ½ tarif pour le chauffage et le vidéoprojecteur)

Tarifs Spéciaux :

Pour les associations communales et l'école : gratuité pour 2 locations par an dont un seul week-end.

Option :

Location de la vaisselle : 30 €/tranche de 50 couverts

Sono : 90 € : (sono+micro+éclairage scénique+ vidéo projecteur)

Casse vaisselle : 1 € par article

Chauffage : Le chauffage sera allumé du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. En cas de nécessité, pour cause de froid prolongé, le chauffage sera mis en dehors de la période prévue.

TARIFS 2022 : LOCATION DE LA NOUVELLE SALLE DES ASSOCIATIONS
(40 personnes maximum)

LOCATION	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE	Chauffage
Vin d'honneur et Assemblées Générales	50 €	100 €	10 €
1 repas	75 €	130 €	15 €
2 repas	150 €	260 €	20 €
WEEK-END	200 €	300 €	25 €
Caution	1 500 €	1 500 €	

Respect de l'heure le soir : 2 h du matin

Acompte : 30 %

Location de la salle : ½ tarif en semaine du lundi au vendredi midi, hors jours fériés et ponts.
(Pas de ½ tarif pour le chauffage et le vidéoprojecteur)

Location du vidéoprojecteur : 50 € la journée

Chauffage : Le chauffage sera allumé du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. En cas de nécessité, pour cause de froid prolongé, le chauffage sera mis en dehors de la période prévue.

(La préparation des repas n'est pas autorisée dans la salle des associations)

Tarifs Spéciaux :

Pour les associations communales et l'école : gratuité pour 2 locations par an dont un seul week-end.

Option :

Location de la vaisselle : 30 €/tranche de 50 couverts

Casse vaisselle : 1 € par article

INFORMATIONS DIVERSES :

-Rencontre à programmer avec l'avocat, Maître THOME et la famille FROGER. Proposition le 12/01/2022.

-Compte-rendu de l'expert concernant les désordres du sol de l'entrée de la mairie.
Proposition d'envoyer un courrier recommandé à l'architecte, au menuisier et à l'entreprise Mariotte qui a posé le revêtement de sol. Une rencontre sur place doit avoir lieu pour trouver une solution.

- Vœux : En fonction de la situation sanitaire les vœux se dérouleront le vendredi 21 janvier 2022 à 18 h 30.

- Marché de Noël : le 21/12/2021.

- Prochaine réunion du conseil municipal : le 7 février 2021.

Madame CAKAIN Marie-Thérèse

Monsieur MORIN Philippe

Monsieur BERTHELEME Jean-Gabriel

Madame LE RESTE GRIMAUD Martine

Monsieur COMMUNIER Patrick

Monsieur NICOLAS Sébastien

Madame CHESNEAU Audrey

Monsieur GOISBEAU Claude

Monsieur CHEVALLIER Jean-Michel

Monsieur NOUVEL Stéphane

Madame COUSIN Delphine

Madame CLAUZON Amandine

Madame TROTIN Karyne